

**Ordonnance de police.**

**Objet : Mesures de circulation à Vaux-sous-Chèvremont suite à l'organisation d'une brocante le 27 avril 2024.**

**Présents :**

M. D. BACQUELAINE, Bourgmestre ;  
Mmes S. ELSÉN, A. THANS-DEBRUGE,  
Mrs D. VERLAINE, A. JEUNEHOMME,  
L. RADERMECKER, Echevins;  
M. D. GRISARD de la ROCHETTE, Président du CPAS;  
M. L. GRAVA, Directeur Général.

**LE COLLEGE COMMUNAL,**

Vu les articles 119, 130bis, 133 et 134 de la loi communale;  
S'agissant d'une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 (Code de la Route);

Vu la demande introduite par l'association « Festi-Vaux » pour l'organisation d'une brocante place T. Foguene, rue des Combattants (Parc communal) et rue du Gravier le 27 avril 2024 ;

Considérant la nécessité de prendre les mesures adéquates dans le cadre de cette manifestation, tout en préservant la sécurité des usagers en général;

A l'unanimité,

**ORDONNANCE :**

**Article 1** : Le 27 avril 2024 de 5 h à 18 h, le stationnement est interdit et la circulation est interdite à tout conducteur :

**1.1.** rue du Gravier, sur le tronçon compris entre le carrefour de rue Céleste Balthasart et le rond-point de place T. Foguene.

**1.2.** rue des Combattants, parc communal, à l'exception des véhicules de secours. Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules de police est aménagé à hauteur de l'entrée latérale de l'ancienne maison communale.

**Article 2** : Le 27 avril 2024 de 5 h à 18 h, la circulation est interdite à tout conducteur rue Basse Voie

**Article 3** : La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route.

**Article 4** : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis des peines prévues par la loi.

**Article 5** : La présente ordonnance sera affichée. Elle sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège.

**PAR LE COLLEGE,**

Le Directeur Général,

L. GRAVA.

Le Bourgmestre,

D. BACQUELAINE.